

DELIBERATION N° 33/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 6 JUIN, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION**

24 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE

26 mai 2023

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EXCUSÉS : Madame Corinne **DROUEN** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**.

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	12	
Votants	14	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI .

VEHICULE ELECTRIQUE MÉGANE

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Location avec Option d'Achat pour le Maxi ZE de Renault se termine le 20/07/2023 au terme de 3 années.

Il est proposé son remplacement en maintenant un véhicule électrique et répondre à la politique environnementale du Conseil Municipal. D'autant que la technicité a évolué depuis 3 ans.

Le choix du groupe de travail s'est porté sur une Renault Mégane E-TECH100% électrique qui est un modèle avec 5 places assises, sièges arrière rabattables. La recharge se fait sur prise standard ou prise rapide. Ce modèle est proposé commercialement par Renault par rapport à son action nationale et il est moins cher que des modèles beaucoup plus petits.

Renault propose un contrat Location Longue Durée (DIAC Location) sur 36 mois pour un loyer mensuel d'environ 465€ TTC (véhicule et batterie). La maintenance est comprise pour 3 ans, hors pneumatiques.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la signature du devis de Renault pour un contrat LLD sur 36 mois pour une Renault Mégane E-TECH 100% électrique pour un loyer mensuel d'environ 465€ TTC.

INSCRIT cette dépense au budget primitif 2023 à l'article 612.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

